

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/077

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.2)

Modification de la composition des commissions municipales à la suite de la démission d'un conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026__77-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n°2026/035 du conseil municipal en date du 1er avril 2026 portant création et désignation des membres des commissions municipales ;

Vu la lettre démission de Monsieur Jean-Paul COTTE, conseiller municipal, reçue en mairie le 22 avril 2026 ;

Vu l'installation de Monsieur Thierry VINCENT en qualité de conseiller municipal lors de la séance du 20 mai 2026 ;

Considérant que la démission entraîne la perte automatique de la qualité de membre des commissions municipales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la modification de la composition des commissions ;

Il est rappelé que par délibération n° 2026/035 du 1er avril 2026, le conseil municipal a créé 10 commissions municipales, et désigné les membres des différentes commissions reprises ci-dessous :

- Commission 1 : grands projets urbains
- Commission 2 : finances, travaux, patrimoine, transition énergétique et patrimoniale, urbanisme
- Commission 3 : logement et politique de la Ville
- Commission 4 : sport et vie associative
- Commission 5 : citoyenneté, jeunesse et scolarité
- Commission 6 : sécurité du quotidien et mobilité
- Commission 7 : cadre de vie, environnement, agriculture, propreté urbaine et condition animale
- Commission 8 : solidarité, emploi, santé, seniors, égalité femmes/hommes, diversité
- Commission 9 : culture et lecture publique
- Commission 10 : attractivité, festivités et jumelages

Monsieur Jean-Paul COTTE a été désigné membre des commissions municipales suivantes :

- Commission 3 : logement et politique de la Ville
- Commission 6 : sécurité du quotidien et mobilité

Considérant la démission de Monsieur Jean-Paul COTTE, il est proposé de procéder au remplacement des postes vacants au sein des commissions.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à en désigner un nouveau membre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, cette désignation fait l'objet d'un vote au scrutin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas y procéder.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de désigner Monsieur Thierry VINCENT en qualité de membre de la commission municipale « logement et politique de la ville »
- de désigner Monsieur Thierry VINCENT en qualité de membre de la commission municipale « sécurité du quotidien et mobilité »

Les commissions municipales seront composées comme suit :

3- COMMISSION : logement et politique de la Ville 8 membres
Président : M. Valentin BELLEVAL, Maire
MEMBRES :
- Mme Florence BRISBART
- M. Hakim CHAFCHAF
- Mme Eva SPRIET
- M. Michaël LECLERCQ
- Mme Béatrice FERLIN
- M. Noël VERSCHEURE
- M. Thierry VINCENT

6.- COMMISSION : sécurité du quotidien et mobilité
8 membres**Président : M. Valentin BELLEVAL, Maire****MEMBRES :**

- **M. Guillaume GAMELIN**
- **M. Philippe DUHAMEL**
- **M. Philippe GRIMBER**
- **Mme Céline DELHAIZE**
- **M. Jacques WYCKAERT**
- **M. Alain CASTRE**
- **Mme Marie-Cécile BRANDT**
- **M. Thierry VINCENT**

- de dire que la composition des commissions municipales est modifiée et que les autres dispositions de la délibération n° 2026/035 du 1er avril 2026 demeurent inchangées.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT



Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL

